

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 182



L'AIMCC regroupe une trentaine d'organisations professionnelles dont les adhérents représentent environ 7000 entreprises de plus de 20 salariés, 500 000 collaborateurs et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel sur le marché français, sur tous les matériaux, produits et équipements de la construction : acier, bois, ciment, verre, terre cuite, plâtres, plastiques, peintures et chimie du bâtiment, isolants minéraux et biosourcés, produits d'étanchéité, mais aussi produits et équipements électriques, équipements de chauffage/climatisation et ventilation.

Contact : J.C. BARBANT, directeur affaires publiques, jean-christophe.barbant@aimcc.org

Le point de vue de l'AIMCC sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Les membres de l'AIMCC constatent que dans les documents soumis à consultation, la décarbonation du bâtiment passe avant tout par la décarbonation des vecteurs énergétiques.

Or la décarbonation dans les bâtiments s'appuie sur 2 leviers :

1. Décarbonation liée à la réduction des consommations (rénovation + sobriété)
2. Décarbonation des vecteurs énergétiques

La décarbonation du bâtiment ne peut se faire sans une enveloppe performante et des équipements efficaces.

La priorité doit être donnée aux baisses de consommation pour décarboner mais aussi lutter contre la précarité énergétique, assurer l'indépendance énergétique de la France (en minimisant ses investissements dans la production d'énergie et dans les réseaux de distribution) et assurer la résilience de l'accès à l'énergie pour tous. Nous regrettons que l'objectif de la SNBC d'un parc de bâtiments en 2050 au niveau « BBC Rénovation » en moyenne ne soit pas rappelé. Les objectifs sont désormais en nombre de rénovations sur le secteur résidentiel.

Le volet financier indispensable à la réussite de la SNBC doit être dimensionné et sécurisé à la hauteur des ambitions sur un temps long, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La construction neuve est absente de ce texte. Elle ne figure que dans les hypothèses retenues.

La SNBC dans cette version ressemble à une stratégie de court-terme car il manque la vision à 2050 et donc les bouclages financiers et énergétiques.

Le bâtiment : un secteur essentiel pour répondre aux besoins de la population

L'AIMCC reprend ici de façon synthétique ses propositions déjà exprimées lors des étapes de concertation antérieures.

Rénovation : la maîtrise des besoins et des consommations

- La SNBC-3 semble reposer principalement, dans le bâtiment, sur le changement de vecteur énergétique. Si la rénovation est mentionnée, elle est toujours associée à un vecteur énergétique.
- Par rapport aux travaux du SGPE (présentation de juin 2023), les effets de l'isolation ne sont pas repris en tant que tels.
- Ce qui est symptomatique c'est que la rénovation des logements n'est pas « comptée » comme une diminution des consommations qui fait l'objet d'un point spécifique.
- Nous regrettons que l'objectif de la SNBC d'un parc en 2050 au niveau « BBC Rénovation » en moyenne ne soit pas rappelé. Contrairement au BBC rénovation, les rénovations d'ampleur ne sont pas définies réglementairement et se basent uniquement sur le système actuel des aides à la rénovation (MaPrimeRénov' et les fiches CEE). La seule exigence d'un saut minimal de deux classes énergétiques en maison individuelle, associée à deux gestes d'isolation en première étape n'est pas suffisante, dans la majorité des cas, pour atteindre un niveau BBC.

Propositions :

- Inscrire les aides à la rénovation énergétique dans une trajectoire pluriannuelle. Inscrire les aides dans l'idée d'un parcours de rénovation avec un objectif de performance finale. Besoin de dimensionner les aides pour la rénovation des logements (MPR + CEE) au niveau des ambitions de la SNBC

- Pour diminuer réellement les consommations quel que soit le vecteur énergétique, une enveloppe des bâtiments performante et des équipements efficaces énergétiquement sont indispensables.
 - Ainsi, pour traduire la performance de l'enveloppe du bâtiment, nous proposons d'introduire un indicateur Ubat dans les critères de performance du bâtiment.
 - Et, une fois l'enveloppe traitée, de soutenir la mise en œuvre d'équipements performants.
- Renforcer les contrôles pour lutter contre la fraude et redonner confiance dans les travaux de rénovation
- Prendre en compte le confort, aussi bien en hiver qu'en été, pour limiter les consommations liées à l'utilisation d'équipements pour le refroidissement au strict nécessaire. Traiter la qualité des environnements intérieurs en garantissant notamment des bâtiments sains pour les occupants.
- Pour les tertiaires, étendre le dispositif éco-énergie tertiaire aux bâtiments de surface inférieure à 1000 m²

Construction neuve : l'autre volet indispensable

- Absente du projet de SNBC.
- Dans les bâtiments neufs, il est essentiel de garder l'ambition de la performance énergétique élevée (RE2020) qui assure de faibles émissions liées aux consommations énergétiques réduites (et en même temps des appels de puissance maîtrisés pour le réseau électrique).
- Certaines hypothèses du fichier Excel joint mériteraient d'être explicitées : une construction neuve de logements en forte baisse (278 000/an en moyenne sur 2020-2030 contre 389 000/an sur 2015-2020), bien en-deçà des chiffres des études récemment publiées sur les besoins en logements (études FPI, USH, UNAM... environ 400 000 logements/an). De plus, la

situation n'étant pas homogène selon les régions de France, il est nécessaire de territorialiser les besoins en logements.

- Réfléchir au secteur du bâtiment uniquement en tant qu'émetteur de carbone, c'est nier l'utilité sociale et sociétale des bâtiments de qualité (au moins 80% du temps passé dans les bâtiments).

Conclusion

Nous avons noté avec satisfaction qu'il était bien prévu de raisonner en « empreinte carbone » et que le « mix énergétique » est envisagé dans l'optique d'une réindustrialisation.

Mais en plus de toutes les mesures évoquées, les industriels fabriquant en France ont besoin de visibilité pour les investissements (de production et/ou de décarbonation) => le volet 2050 de la SNBC-3 est indispensable, tant dans le scénario retenu que dans les mesures proposées.

Ils espèrent que les mesures annoncées jusqu'à 2030 sont bien inscrites comme une étape orientée sur l'objectif 2050 et sécurisées d'un point de vue financier pour les ménages, les entreprises et les moyens de production d'énergies décarbonées. La maîtrise de la demande d'énergie est la mesure qui assurera le succès de la décarbonation nationale.